

Voici deux articles du Progrès (édition du Jura), très intéressant à mon avis. Notamment sur la notion de privilège

Bonne lecture

LES DEPECHEES LE PROGRES

<http://www.leprogres.fr>

Article du lundi 21 janvier 2008

Bouilleurs de cru : le privilège a la vie dure

Petit cadeau de la loi de finances 2008, le privilège des bouilleurs de cru, qui devait prendre fin au 1er janvier 2008, est repoussé de cinq ans. De toute façon, la production d'alcool pur ne représente pas grand chose dans le Jura. Le privilège représente 54 hectolitres dans le Jura.

Allez donc savoir pourquoi Toujours est-il que dans la loi de finances 2008 -votée à l'automne dernier- un amendement s'est glissé pour repousser de cinq ans la fin du privilège des bouilleurs de cru. Cadeau fiscal ? Pas vraiment, l'alcool pur distillé par ces bouilleurs « historiques » représente des clopinettes, surtout dans le Jura. Certains y verraient plutôt des arrière-pensées électorales. Dans les petites communes, l'alambic, ça compte et repousser une échéance qui concerne si peu de monde, ça ne mange pas de pain

Au fait, de quoi s'agit-il ? En réalité, les choses sont assez complexes. Il existe un fameux article 315 du code général des impôts qui reconnaît aux détenteurs du droit de distiller un privilège consistant à les exonérer totalement de charges pour les 1 000 premiers degrés (soit 20 bouteilles si l'alcool titre 50°). Ensuite, ils doivent payer comme les autres, c'est-à-dire 14,5 euros par litre. Ces « privilégiés historiques » peuvent distiller des fruits (pomme, prune) mais aussi du marc et du vin. Et puis, il existe aussi l'article 316 qui autorise les propriétaires de vergers -et seulement eux- à distiller les fruits frais de leur verger -et seulement du leur- en payant demi tarif (c'est-à-dire 7,25 euros) pour leurs mille premiers degrés, mais attention, les uns comme les autres ne doivent en aucun cas distiller à des fins commerciales. Il s'agit de leur production personnelle En tout cas, en théorie. Autrement dit, pour faire court, on aura dans la même commune de vieux bouilleurs qui ne payeront rien par cadeau fiscal et d'autres qui feront le même travail avec les mêmes fruits, mais qui payeront demi tarif. Une discrimination terrible, inadmissible

Cessons de rire, dans le département ce fameux privilège pèse « peanuts ». Les bienheureux exemptés ont produit pour la campagne 2006/2007 quelques 54 hectolitres, les autres dits « assimilés » par l'administration en ont produit 92

Mieux, la quantité totale d'alcool pur produit dans le Jura par les professionnels la même année s'est montée à 839 hecto. Une goutte d'eau -si l'on peut dire- comparée aux 7 384 hecto distillés en Haute-Saône ! (il faut dire que là-bas existe la distillerie Peureux qui produit beaucoup, surtout à l'export).

Voilà donc où l'on en est. Ce qu'il faut dire aussi, pour être tout à fait complet, c'est que les bouilleurs historiques vont bientôt se compter sur les doigts de quelques mains. Dans les villages vigneron, ils font déjà figure de reliques. Il faut bien dire que leur âge y est pour quelque chose !

Armand Spicher

aspicher@leprogres.fr

Émile Bourguignon : « On était deux bouilleurs à la maison »

Pas perturbé plus que ça, Émile Que le privilège soit conservé cinq ans de plus, ça ne le travaille vraiment pas : « Autrefois, ce droit avait beaucoup plus d'importance que maintenant parce que les gens étaient attentifs à toutes les petites économies qu'ils pouvaient faire. Ça représente 20 litres de goutte à 50° sur lesquels on ne paye rien. C'est important et en même temps, ça ne l'est pas ! Aujourd'hui, si un viticulteur a besoin de ça pour vivre, il vaut mieux qu'il arrête son métier. Le privilège gêne ceux qui ne l'ont pas parce qu'on est tous un peu « porte-monnaie », mais ce n'est pas important, ceux qui râlent le font par habitude, parce que c'est la mode. Il faut savoir que c'est Napoléon qui l'a inventé pour que les gens profitent un peu de leur travail. 20 litres, je n'en fais pas une maladie. »

À 81 ans, Émile Bourguignon se souvient avoir obtenu son privilège -son droit comme il dit- à 18 ans : « Mes parents m'avaient acheté une petite vigne, 18 ares, moi j'aurais préféré une bicyclette. Ça faisait bisquer dans la commune d'avoir deux bouilleurs dans la même famille, 40 litres, on les passait on les servait aux copains. » De son temps, comme il dit, Émile se souvient qu'ils étaient presque une trentaine à avoir le privilège, mais pour lui Vincelles n'a jamais été vraiment « branché » sur la goutte : « Le village a le plus bel alambic, c'est la commune qui l'a aménagé dans l'atelier public, mais quand il a été prêt, les principaux intéressés n'en ont pas voulu, ils préféraient bouillir chez eux. Ça fait 30 ans, il n'a jamais marché. Les gens de Vincelles ne sont pas des enragés de la goutte ! »

Émile a pris officiellement sa retraite il y a trois ans. Entre les parties de petits chevaux au club et le suivi de son vin en tonneaux, il écoule doucement son stock : « Je suis le plus vieux vigneron en activité, je ne travaille plus mes 6,5 hectares de vigne, mais je suis toujours dans ma cave. La goutte, autrefois on nous en demandait en fraude, mais plus maintenant. De toute façon, j'ai toujours refusé ! »

A.S.

A méditer